

de ses armes permettraient d'accomplir, dans une nouvelle entente, l'entreprise au succès de laquelle la cordiale coopération des Puissances signataires du traité de Londres peut si puissamment contribuer.

En s'exprimant ainsi, M. le Ministre des Affaires étrangères fait comprendre que, dans son opinion, il serait difficile d'arriver à un nouvel accord avant que les troupes françaises ne fussent entrées dans la capitale de la République.

Sans vouloir contester la valeur de cette opinion, l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique pense qu'il serait à désirer de voir le Gouvernement de l'Empereur indiquer dès à présent l'époque et les moyens qui lui paraîtraient les plus propres pour arriver à cet accord.

Ce n'est pas uniquement dans l'intérêt des réclamations espagnoles au Mexique que l'ambassadeur d'Espagne propose au Gouvernement de l'Empereur de faire cette déclaration; il pense que ses avantages se feraient plus spécialement sentir par la confiance qu'elle serait destinée à inspirer aux populations de la République, qui reconnaîtraient, par ce fait, que le Gouvernement de l'Empereur n'a pas cessé de considérer comme étant en vigueur la déclaration contenue dans l'article 2 de la convention de Londres, d'après laquelle les Puissances signataires devaient s'abstenir d'exercer leur influence sur les droits des Mexicains de choisir et de constituer librement la forme de leur gouvernement.

Le ministre des affaires étrangères répondit :

Note verbale remise à l'Ambassadeur d'Espagne par le Ministre des Affaires étrangères.

1^{er} décembre 1862.

Son Excellence M. l'ambassadeur d'Espagne, dans une note du 29 novembre dernier, après avoir rappelé les dispositions conciliantes manifestées par le Ministre des affaires étrangères de France au sujet du rétablissement éventuel d'une entente sur les affaires du Mexique, dès que les circonstances le permettraient, exprime le désir que le Gouvernement de l'Empereur indique dès à présent l'époque et les moyens qui lui paraîtraient les plus propres pour arriver à cet accord. Ce n'est pas uniquement dans l'intérêt des réclamations espagnoles que M. le marquis de la Havane propose de faire cette déclaration; suivant Son Excellence, les avantages s'en feraient plus spécialement sentir par la confiance qu'elle inspirerait aux populations mexicaines, qui reconnaîtraient, par ce fait, que le Gouvernement de l'Empereur n'a pas cessé de considérer comme étant toujours en vigueur le principe posé dans l'article 2 de la convention de Londres.

Malgré le changement qui s'est produit dans l'attitude et dans la conduite de ses alliés, l'Empereur n'a point modifié ses intentions premières. Aussi le Ministre des affaires étrangères n'hésite pas à répondre à Son Excellence M. l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique qu'aussitôt que la phase des opérations militaires sera terminée, le Gouvernement impérial sera disposé à inviter les deux Puissances consignataires de la susdite convention à envoyer au Mexique des plénipotentiaires nommés *ad hoc* et qui n'aient pas été engagés dans les transactions antérieures, pour aviser de concert aux moyens de consolider au Mexique un état de choses qui puisse assurer la prospérité du pays et offrir des garanties de sécurité aux intérêts des nations étrangères.

Quant à l'accord sur les réclamations que les trois Puissances devront faire valoir à Mexico, il est entendu que celles de l'Espagne et de l'Angleterre ne sauraient faire obstacle aux demandes que la France aura à présenter par suite de la guerre qu'elle s'est vue obligée à soutenir.

Le Gouvernement de l'Empereur considérera les déclarations contenues dans la présente note comme définitives, dès que les Gouvernements d'Espagne et d'Angleterre y auront adhéré.

CHAPITRE XIX

Discussion sur les affaires du Mexique au Sénat espagnol. — Explications fournies par le général Prim. — Rejet de sa proposition.

Ces négociations étaient généralement ignorées, lorsque la discussion de l'adresse au Sénat espagnol vint leur donner quelque retentissement en ouvrant la session le 1^{er} décembre 1862; la reine Isabelle s'était bornée à dire, dans le paragraphe

qui concernait les relations extérieures : « J'espère voir la conclusion satisfaisante des difficultés que le désaccord des plénipotentiaires au Mexique avait opposées à l'exécution du traité de Londres. Les obstacles imprévus qui ont empêché cette exécution n'ont pas altéré mon désir de l'accomplir et de réaliser la pensée qui lui a servi de base. »

Le Sénat, auquel toutes les pièces diplomatiques furent communiquées, ne fit dans son projet d'adresse qu'une paraphrase du discours de la reine; mais il comptait au nombre de ses membres un des personnages les plus intéressés à des éclaircissements, le général Prim, comte de Reuss. Nous avons vu de quelle manière sa conduite avait été jugée par M. Billault, dont l'immense majorité du Corps législatif avait approuvé les paroles. Le général proposa d'ajouter à l'adresse ces mots : « Le Sénat est satisfait que le gouvernement ait déclaré qu'il n'a pas tenu aux plénipotentiaires de Sa Majesté que ce désaccord se produisit. » La discussion s'ouvrit le 9 décembre et se prolongea jusqu'à la fin du mois. Le comte de Reuss commença par déclarer qu'il n'avait aucune intention d'attaquer le ministère que présidait le maréchal O'Donnell; il se félicita de n'avoir pas été obligé de s'expliquer à la tribune après la rupture d'Orizaba, car il aurait alors attaqué avec amertume ceux qui avaient amené cette rupture. Malgré le sang-froid dont il se targuait, le général ne put se défendre d'un mouvement de colère, lorsqu'il s'écria : « Je comprends parfaitement que les ministres parlent toujours avec réserve dans des questions où se trouvent mêlés les gouvernements et les souverains étrangers; mais moi, en ma qualité de sénateur indépendant, sans prétention au pouvoir, ni avant, ni pendant, ni après, ni jamais, sans prétention de passer pour un homme d'Etat (toute mon ambition se bornant au rôle de soldat fidèle de la reine et de la patrie), je ne dois pas laisser passer un seul coup sans y répondre, de quelque part qu'il vienne. Toutefois, vis-à-vis des hommes politiques de mon pays qui m'ont attaqué, je ne viserai qu'à les désarmer sans les blesser; j'userai de la force des raisonnements. Mais pour celui qui d'au delà des Pyrénées a voulu me tuer avec des armes illégitimes et indignes, ainsi que l'a fait le ministre impérial, M. Billault, pour celui-là, je pousserai la défense à fond, de manière à lui faire sentir la pointe de ma lame de Tolède, et pour lui apprendre à traiter avec plus de respect les généraux et hauts fonctionnaires de la reine des Espagnes. »

Cette explosion de fierté castillane provoqua les applaudissements des tribunes publiques. Encouragé par ces adhésions, le comte de Reuss poursuivit son discours. Il serait fastidieux d'en reproduire le texte, mais les explications qu'il donne se rattachent trop essentiellement au sujet que nous traitons pour être passées sous silence. Aussi tâcherons-nous de les résumer, sans rien omettre d'important. « Je ne suis pas, dit-il, l'ennemi de la France, et je ne l'ai jamais été. J'avais pour mission de réclamer de justes réparations et de relever, de concert avec l'Angleterre et la France, l'esprit politique au Mexique. La conférence marcha bien pendant la première période; mais quand je vis que la France voulait inaugurer une politique française spéciale, je résolus de me retirer, car je ne consentirai jamais à être le satellite d'une nation étrangère. »

Les premiers dissidents éclatèrent à l'arrivée d'Almonte. Dans la conférence que j'eus avec lui, il se dit autorisé à soutenir la candidature de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique. Ces assurances ne me convainquirent pas, et ma conduite fut d'accord avec les instructions que m'envoyait le gouvernement. Elles me recommandaient la stricte observation de la convention de Londres. Quand le ministre et l'amiral anglais attribuèrent à la France l'intention de la compter pour rien, quand ils m'informèrent qu'ils étaient décidés à se retirer, quel parti devais-je prendre?

1^o Aller à Mexico avec les Français, vaincre avec eux, être le satellite de la France; mais c'était injuste et contraire au traité;

2^o Barrer le passage aux Français; mais cette conduite pouvait avoir de graves conséquences;

3^o Garder la neutralité, attendre une convention nouvelle, de nouvelles instructions; mais ce parti avait aussi de graves inconvénients;

4^o Me rembarquer: c'était le parti le plus sage, le plus conforme à mes instructions, et je l'ai adopté sans être mû par aucun intérêt personnel. Voici ce qu'aurait reconnu M. Billault, s'il avait retracé l'histoire de l'expédition autrement que sur

les documents que lui avait fournis M. de Saligny et l'amiral Jurien de la Gravière. Il a cru trop aisément qu'il suffirait d'un souffle pour renverser Juarez, et que la monarchie ait au Mexique de nombreux adhérents.

Les plénipotentiaires sont arrivés à la Vera-Cruz avec des sentiments différents sur l'exécution du traité de Londres, mais ils n'allaient pas renverser Juarez, puisqu'en lui envoyant une note collective, ils le reconurent implicitement. Le ministre de France au Mexique n'avait pas d'autres instructions que celles que j'avais reçues moi-même de M. Collantès. Nous étions disposés à marcher en avant, et si nous ne l'avons pas fait, c'est que nous n'avions, au début, ni tentes, ni chariots, ni matériel, rien de ce qui est indispensable pour faire la guerre. Je blâmai, d'accord avec le plénipotentiaire anglais, M. Wykes, les réclamations françaises comprises dans l'ultimatum, surtout celles de M. Jecker, et le droit exorbitant de fixer les droits de douanes *ad libitum*; mais l'Angleterre, que M. Billault, n'a pas attaquée, se retira la première. Je n'ordonnai l'embarquement des troupes espagnoles que parce que je crus voir, chez les plénipotentiaires français, un parti pris de laisser de côté le traité de Londres. Je regrette pour la France que ses soldats soient obligés de se porter en avant, malgré la convention de la Soledad. Je regrette de n'avoir pas pu, avant mon départ, avoir un entretien avec l'Empereur. Je me serais efforcé de convaincre Sa Majesté qu'elle devait avoir une politique libérale au Mexique comme en Italie. L'Empereur a été trompé par ses agents. Connaissant la vérité, il n'aurait pas fait violence aux Mexicains, disposés à lui donner toutes les satisfactions et à payer les créances légitimement dues.

J'adjure les hommes d'Etat de mon pays de ne jamais faire une question de parti de nos relations avec les républiques hispano-américaines. Ces peuples se sont séparés de la mère patrie, qui, voulant les faire rentrer dans le devoir par la force, a rencontré chez eux une résistance digne d'hommes de notre race, de notre sang, et après une lutte sanglante, la mère patrie, gémissante et endolorie, a fini par reconnaître l'émancipation. Depuis lors, nos relations avec ces peuples ont été réservées et froides. A l'avenir, puissent-elles être ce qui convient entre deux peuples frères issus du même sang, professant la même religion, parlant la même langue! Pour que la réconciliation soit éternelle, il faut que l'Espagne, n'oubliant pas ce qu'il lui en a coûté à elle-même pour se constituer, use vis-à-vis de ce peuple d'une grande indulgence. A cette mission l'Espagne doit employer des diplomates libéraux. Messieurs les sénateurs, ma conduite au Mexique et le discours que je viens de prononcer ici m'ont été inspirés par mon ardent patriotisme. Si j'ai bien fait, Dieu me soit en aide; si j'ai mal fait, Dieu me châtie!

Tel fut en substance le remarquable plaidoyer du comte de Reus; pendant trois journées consécutives, il tint la chambre attentive, et l'effet qu'avait produit son abrupte éloquence permettait de supposer que son amendement serait adopté. Cependant un des rédacteurs de l'adresse, M. Puxan, remplaçant le comte de Reus à la tribune, exprima au nom de la commission, le regret de ne pouvoir accepter cet amendement.

— Je voudrais le retirer, dit le général Prim, aussitôt que désarmé par la majorité de la commission, il put prévoir l'échec qui l'attendait.

Mais cette ressource ne lui était pas permise, le bureau avait prévu le cas, et après mûre délibération, conformément à un précédent et aux prescriptions du règlement, il avait décidé que les amendements à l'adresse ne pouvaient être retirés.

Celui du général Prim, mis aux voix sans appel nominal, ne fut pas pris en considération.

Tous les orateurs qui lui succédèrent à la tribune espagnole, s'attachèrent dès lors à critiquer sa conduite et ses explications dans la séance du 12 décembre; le marquis de Miraflores lui reprocha de n'être pas allé avec les Français à Mexico, et d'avoir rédigé la convention de la Soledad. Le marquis demanda que le Mexique remplît ses obligations et que l'Espagne l'y obligeât par la force. Le ministre des affaires étrangères, M. Collantès regretta que l'esprit de parti eût dénaturé l'expédition du Mexique, et qu'on eût cherché par la suite à refroidir les relations de l'Espagne avec les cours étrangères; il déclara que les deux pensées dominantes du traité de Londres avaient été de demander des satisfactions bien légitimes et de mettre un terme à la déplorable situation du Mexique, sans s'immiscer dans ses affaires intérieures. Les prétentions exagérées de la France ont été, dit-il, la première cause des dissentiments. La note col-

lective, adressée à Juarez par les plénipotentiaires alliés, avait pour but de détruire le mauvais effet de ces réclamations. Cette note n'était pas conforme aux instructions envoyées de Madrid. Elle fut désapprouvée par les trois puissances. Une rupture n'était cependant pas encore à craindre; mais un deuxième motif de dissentiment se trouva dans l'arrivée de Miramon à la Vera-Cruz et dans la conduite du plénipotentiaire anglais, M. Wykes, qui l'empêcha de débarquer. Le général Prim demanda que Miramon pût débarquer, mais sa demande fut refusée. Juarez ayant offert de remplir ses engagements, la question changea de face. L'ouverture des hostilités était impossible. Le ministre approuve une partie des clauses de la Soledad et désapprouve l'autre. L'ambassadeur de France à Madrid écrivit que le gouvernement espagnol désapprouvait la convention de la Soledad, tandis que la dépêche du cabinet de Madrid avait simplement pour objet d'informer le gouvernement français des idées de l'Espagne à cet égard. L'ordre fut expédié au général Prim d'attendre les conférences d'Orizaba et de marcher avec les Français sur Mexico, si elles ne donnaient pas un résultat satisfaisant.

En terminant, le ministre des affaires étrangères espagnol essaya de justifier la convention de la Soledad. L'Espagne n'était-elle point tenue d'être un peu généreuse envers son ancienne colonie, qui était sur le point d'être écrasée par trois grandes puissances? Le cabinet de Madrid, avec sa fierté pour ainsi dire proverbiale, aurait-il approuvé cette convention tant blâmée, s'il avait pu la considérer comme un acte indigne de l'Espagne?

Dans la séance du 15 décembre, le marquis de Novaliches soutint contre le général Infante, qui approuvait la conduite du comte de Reus, qu'il eût fallu refuser toute négociation, et s'ouvrir, par la force des armes, le chemin de Mexico.

Le discours de M. Bermudez Castro, prononcé le 17 décembre, fut le manifeste du parti ultra-conservateur.

Suivant l'orateur, le général Prim avait méconnu ses instructions qui étaient d'établir au Mexique un gouvernement stable, monarchique ou républicain. Le général Prim avait eu tort d'expulser Miramon et de mal accueillir Almonte; le général Prim avait commis la faute de se laisser tromper par les Anglais; le général Prim était le grand coupable, et en le voyant attaquer avec tant de véhémence, M. Calderon Collantès, qui ne l'avait cependant pas ménagé, ne put s'empêcher de le défendre. Le général lui-même reparut à la tribune pour se disculper, protester de sa loyauté, de celle de M. Wykes et de l'amiral Dunlop, et conseiller à Juarez de se retirer pour épargner à son pays les horreurs d'une guerre où les Français ne pourraient manquer d'être victorieux.

Au milieu de ces débats se jette brusquement, le 22 décembre, un homme dont la compétence est incontestable, et qui ne désapprouve pas moins la politique du ministère que celle du comte de Reus.

C'est le lieutenant général Concha, marquis de la Havane, la veille encore ambassadeur d'Espagne à Paris, mais qui vient de donner sa démission afin de pouvoir s'exprimer librement, d'être affranchi de tout obstacle, de n'être retenu par aucune considération.

Va-t-il répondre à l'attente qu'a fait naître sa résolution?

Il convenait, dit-il, que l'on allât à Mexico, que l'on fit de la politique espagnole, car la guerre avec Juarez était rendue légitime par les assassinats et les vexations dont les sujets espagnols ont été victimes.

Le général Concha approuve l'ultimatum belliqueux du maréchal Serrano, dont le général Gasset était porteur. L'accord régnait entre les cours alliées, mais leurs plénipotentiaires se sont brouillés pour des questions d'influence.

L'orateur regrette que le général Prim n'ait pas châté Zaragoza après son insolente lettre. Il déclare que la politique suivie à la Soledad a été la pire de toutes, bien qu'elle ait reçu l'approbation des alliés. Il dit qu'Almonte n'a pas été la cause des dissidences. Il approuve le projet d'établir la monarchie au Mexique, mais il s'oppose à ce qu'on fasse choix d'un prince espagnol à cause des dangers qui en résulteraient.

L'heure avancée interrompt le discours de l'ex-ambassadeur; il le reprend à l'ouverture de la séance du 23 décembre, pour soutenir que Prim devait aller à Mexico, après avoir rompu les négociations avec Juarez. Il pense que l'amiral de La Gravière avait raison de vouloir renverser Juarez, proclamer l'amnistie et convoquer une assemblée constituante.

L'orateur reproche au ministre Collantès d'avoir approuvé la conduite de Prim. Il déplore le désastre de Puebla, et exprime l'opinion que les Espagnols doivent retourner au Mexique et garder en tout cas une neutralité cordiale. Le général Concha considère comme funeste une politique qui réunirait l'Espagne et les États-Unis.

Ce discours, qui produisit une sensation profonde, ne fut qu'imparfaitement réfuté par le général Prim.

A mesure que la discussion se déroulait, l'ambassadeur de France à Madrid avait soin d'en faire connaître les phases au ministère des affaires étrangères. Cette communication amena un échange de dépêches, dont nous ne citerons qu'une seule de peur de fatiguer nos lecteurs. Celle que nous reproduirons suffit; d'ailleurs, pour porter la lumière sur les relations hispano-françaises; c'est aussi un tableau curieux de ce qui se passe entre d'éminents personnages dans les hautes régions gouvernementales. Elle nous ouvre les portes de ce mystérieux sanctuaire où la diplomatie rend ses oracles; nous assistons aux conférences des ambassadeurs, nous les entendons discuter le sort des nations.

Le Ministre des Affaires étrangères à l'Ambassadeur de France à Madrid.

Paris, le 22 décembre 1862.

Monsieur, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai placé sous les yeux de l'Empereur celles où vous me rendez compte de la discussion qui a eu lieu au Sénat espagnol au sujet des affaires du Mexique.

Le discours prononcé par M. le Ministre d'État de Sa Majesté Catholique dans cette discussion contient, à l'égard des événements survenus au Mexique depuis la signature de la convention de Londres, des assertions et des jugements qu'il nous conviendra peut-être de ne pas laisser sans réplique. Je peux me borner à dire aujourd'hui que les explications fournies par S. Exc. M. Billault au Corps législatif, et développées depuis dans la correspondance de mon prédécesseur, conservent aux yeux du gouvernement de l'Empereur toute leur valeur, et me permettent d'attendre, avant de répondre au discours de M. Calderon Collantès, que la suite des débats engagés dans les cortès m'en ait indiqué la nécessité.

Il est un point cependant qui me paraît appeler de ma part un éclaircissement immédiat; je veux parler de l'échange d'idées qui a eu lieu entre M. le marquis de la Havane et moi au sujet de la rentrée éventuelle de l'Espagne dans une action commune avec la France, et des notes échangées entre nous et dans lesquelles ces idées ont été consignées. Les paroles prononcées par M. le Ministre d'État sur cet incident diplomatique ont été diversement reproduites, et il en résulte tout au moins, quant à l'opinion qu'il a exprimée sur les dispositions des deux Cabinets et sur la portée des engagements pris, une obscurité qu'il est de notre intérêt commun de faire cesser. Les affaires du Mexique ont été l'occasion de trop de confusion et de malentendu entre nous et le gouvernement de la Reine pour que je ne m'efforce pas de préciser avec la plus grande netteté les termes des pourparlers dont il s'agit et la valeur des assurances qui en ont été la suite. M. Calderon Collantès n'ayant pas d'ailleurs jugé à propos de présenter aux cortès les pièces écrites de cette négociation, je crois devoir les joindre à cette dépêche, bien qu'elles vous soient déjà connues, en les accompagnant des explications qu'elles comportent.

Dès mon entrée au ministère, M. le marquis de la Havane, s'inspirant du sentiment cordial dont il s'est montré constamment animé pendant tout le cours de sa mission, est venu m'entretenir du désir de son gouvernement de rétablir avec nous, en vue des affaires du Mexique, l'accord malheureusement rompu, et de rechercher les conditions de la coopération future des deux Puissances. Dans son opinion, la convention de Londres n'était point annulée par les dissentiments survenus entre ses signataires; elle était simplement suspendue; le but n'était point atteint: à l'exclusion stipulée de tout avantage particulier, chacune des trois Puissances avait toujours à poursuivre les satisfactions exigées pour ses offenses, les indemnités dues pour les dommages subis par ses nationaux, et des garanties pour l'avenir. La France accomplirait certainement à sa gloire l'œuvre de guerre que désormais elle supportait seule, mais le concours de l'Espagne lui deviendrait nécessaire, très utile du moins, pour pacifier ce pays et conclure une paix solide dont les intérêts d'aucune des Puissances signataires de la

convention de Londres n'auraient à souffrir. Si, pour obtenir ces résultats, l'occupation de la capitale ou de quelques autres points du Mexique était jugée indispensable, le gouvernement de la Reine était prêt à s'entendre avec celui de l'Empereur pour déterminer le chiffre des troupes à fournir et pour en combiner l'emploi.

Ces considérations, développées par M. l'ambassadeur d'Espagne, furent résumées dans une note qu'il me remit dans le courant du mois d'octobre.

Je pouvais me dispenser d'entrer avec M. de la Havane dans aucune discussion sur les événements antérieurs, auxquels j'étais personnellement resté étranger, et j'ai été heureux d'éviter avec lui, en cette circonstance, toute réclamation sur le passé. J'avais trouvé, lui ai-je dit, la France seule en guerre avec le Mexique. La question de savoir si la convention qui avait réglé la coopération de trois Puissances était encore en vigueur, alors que deux d'entre elles avaient abandonné l'entreprise commencée en commun, me paraissait du ressort de la discussion purement théorique et sans application pratique aux circonstances. Nous étions pénétrés de l'importance du concours moral et matériel que l'Espagne apporterait dans une œuvre commune; mais les faits accomplis nous avaient imposé une situation que nous avions acceptée et que dominaient, pour le moment, les intérêts de notre dignité et de notre honneur militaire. Nous ne contestons, du reste, ni à l'Espagne ni à l'Angleterre le droit de poursuivre leurs réclamations; nous pensions, en nous félicitant, que l'expédition dont nous nous trouvions seuls chargés tournerait à leur avantage, et nous serions heureux, le moment venu, de nous entendre avec nos alliés pour en consolider les résultats. J'ai consigné ces explications dans une note verbale que j'ai remise à M. le marquis de la Havane, le 27 octobre, en réponse à celle qu'il m'avait adressée.

Désirant toujours effacer la trace qu'avaient pu laisser dans nos relations avec l'Espagne les dissentiments qui nous avaient séparés au Mexique, M. le marquis de la Havane persistait cependant avec la plus honorable sollicitude à rechercher les moyens de renouer une entente dont sa haute intelligence des intérêts des deux pays lui faisait apprécier la valeur. Il ne cessa pas d'avoir avec moi sur ce sujet des entretiens remplis d'une confiance mutuelle.

M. l'ambassadeur d'Espagne pensait qu'il serait désirable que des plénipotentiaires fussent nommés par l'Espagne et par l'Angleterre avant que les opérations de notre armée fussent accomplies; en outre, il jugeait utile d'arrêter dès à présent le mode de procéder pour constituer au Mexique un gouvernement national, et il suggérait un système indiqué déjà en 1860 par son gouvernement. M. le marquis de la Havane voulut bien me communiquer un projet de note verbale qu'il avait préparé sur ces bases. J'ai dû décliner ces nouvelles propositions, et si j'en fais mention, bien qu'elles n'aient eu aucune suite, c'est que l'un des comptes rendus de la partie du discours de M. Calderon Collantès, qui a trait à ces négociations, tendrait à faire supposer que nous aurions pris en effet des engagements analogues à ceux que nous proposait M. le marquis de la Havane, tandis que c'est précisément pour ne pas prendre un pareil engagement que j'ai prié M. l'ambassadeur d'Espagne de considérer comme non avenue la note qu'il avait bien voulu préalablement me soumettre. J'ai dû lui rappeler, en effet, les droits qui résultaient pour nous de notre état de guerre; nous ne pouvions admettre, dans l'exercice que nous faisons de ces droits, aucun contrôle ou aucune restriction. Nous faisons la guerre, la paix devait en sortir; quant et comment, je ne pouvais pas les devancer par des calculs hypothétiques. Je pouvais encore moins me lier par des engagements que les faits accomplis au Mexique auraient peut-être infirmés avant qu'ils y fussent connus. Il ne s'agissait pas d'ailleurs pour nous de fonder et de constituer un gouvernement, et la proposition même de M. le marquis de la Havane me paraissait d'ailleurs tenir trop peu de compte du rôle appartenant aux Mexicains dans une pareille œuvre. Nous n'avions pas à revenir sur ce que nous avons répété tant de fois, de notre désir de voir ce pays profiter de la crise qu'il traversait pour en faire sortir sa régénération, et de notre bonne volonté à l'aider dans les efforts qu'il voudrait tenter pour y parvenir; mais l'œuvre de son salut est avant tout la sienne, ce n'est pas la nôtre. Si nos troupes entrent victorieusement à Mexico, nous ignorons l'influence

que cet événement exercera sur le pays; nous n'entendons exclure à l'avance aucune combinaison ni restreindre l'usage que la nation mexicaine pourra faire de ses droits souverains; si le gouvernement, quel qu'il soit, qu'elle voudra constituer, présente des garanties, nos intérêts les plus évidents nous conseilleront de travailler à le consolider. Quoi qu'il arrive, le Mexique ne sera jamais pour nous ni une conquête ni une colonie, nos intérêts n'y seront pas par conséquent opposés à ceux de l'Espagne ni de l'Angleterre; nous ne pourrions donc qu'accueillir avec empressement leur concours, dont nous apprécions hautement la puissante efficacité, pour consolider un état de choses qui nous assurerait à tous les garanties que réclament au même titre les intérêts de toutes les Puissances.

J'ajoutai enfin qu'avant de reprendre avec nos alliés de la convention de Londres une négociation destinée à régler une nouvelle entente, il était nécessaire de s'assurer des dispositions du cabinet anglais, et que rien jusqu'à présent ne m'autorisait à les préjuger.

M. l'ambassadeur d'Espagne voulut bien tenir compte de ces considérations, et il m'adressa, le 29 novembre, une note dans laquelle il m'exprimait le désir de voir le gouvernement de l'Empereur indiquer l'époque et les moyens qui lui paraîtraient les plus propres pour arriver à cet accord. Je m'empressai de répondre le 1^{er} décembre à M. le marquis de la Havane « qu'aussitôt que la phase des opérations militaires serait terminée, le gouvernement impérial serait disposé à inviter les deux Puissances co-signataires de la convention de Londres à envoyer au Mexique des plénipotentiaires nommés *ad hoc*, qui n'auraient pas été engagés dans les transactions antérieures, pour aviser de concert aux moyens de consolider au Mexique un état de choses qui puisse assurer la prospérité du pays et offrir des garanties de sécurité aux intérêts des nations étrangères. » J'ajoutai que le gouvernement de l'Empereur considérerait les déclarations contenues dans la présente note comme définitives, dès que les gouvernements d'Espagne et d'Angleterre y auraient adhéré.

Tel est, Monsieur, le dernier acte de cette négociation, dont il m'a paru utile de rappeler les divers incidents avant d'en exposer la conclusion et pour en mieux faire saisir le caractère et la valeur. C'est un devoir pour moi de dire, en terminant, que M. l'ambassadeur d'Espagne y a apporté un esprit dégagé de toutes préventions, une franchise et une loyauté auxquelles je me plais ici à rendre hommage.

DROUYN DE LHUYS.

D'autres dépêches, rapidement transmises, satisfirent entièrement le gouvernement français. Nous jugeons inutile de les reproduire, mais il importe de faire connaître celle qui en est la conclusion. Elle est adressée par le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Madrid :

Paris, le 23 décembre 1862.

Monsieur, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; vos messages télégraphiques des 19 et 21 de ce mois me sont également parvenus, et j'ai pu ainsi apprécier complètement les suites et la conclusion de l'incident qu'avait fait naître le langage tenu par M. Calderon Collantès, dans la séance du 13, devant le Sénat. Ce langage tendait à altérer le sens des explications qui avaient eu lieu entre ce ministre et vous à propos de divers incidents de l'affaire du Mexique et notamment à l'égard des appréciations dont la convention de la Soledad avait été l'objet, et à mettre en doute la parfaite exactitude des informations que vous aviez transmises au gouvernement de l'Empereur.

La dépêche télégraphique que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 18 vous a montré, Monsieur, tout le prix que le gouvernement de l'Empereur attachait à ce que les assertions du premier secrétaire d'État de Sa Majesté Catholique, émises en opposition avec celles que vous aviez consignées dans votre correspondance avec mon prédécesseur, fissent de votre part l'objet d'une demande de réparation immédiate. Je n'ai donc pu apprendre qu'avec satisfaction que vous aviez devancé à cet égard les instructions que je vous ai transmises par ordre de Sa Majesté.

L'Empereur, à qui j'ai rendu compte de vos démarches, a bien voulu les approuver, et, comme je me suis empressé de vous l'annoncer par le télégraphe, Sa Majesté vous autorise à considérer comme une satisfaction suffisante les paroles que

M. Calderon Collantès a prononcées devant le Sénat, dans la séance du 18. Ces explications, en effet, sous une forme plus ou moins enveloppée, contiennent une évidente rétractation des allégations qui avaient provoqué nos légitimes susceptibilités, et la notoriété que n'a pas manqué de recevoir la demande de réparation que vous avez adressée au premier secrétaire d'État, ne peut que contribuer à rendre encore plus complète la satisfaction qui nous a été donnée: vous devez donc considérer cet incident comme terminé.

DROUYN DE LHUYS.

Il le fut également devant le sénat espagnol. Le maréchal O'Donnell, duc de Tétouan, président du conseil, dans la séance du 29 décembre, résuma toute la polémique. Sa harangue substantielle débuta par fixer les bases de la politique espagnole. « Elle devait être, dit-il, de ne pas se mêler des affaires intérieures du Mexique, d'exiger le respect pour notre drapeau et nos intérêts, et, sans exclure la considération due à ces peuples malheureux, leur faire comprendre que notre conduite était dictée par la générosité et non par l'impuissance. Il est malheureusement vrai que cette politique d'abstention n'a pas été constamment suivie en Amérique; de là de grands maux pour l'Espagne, et comme les populations ont pu supposer à tort que nous n'avions pas renoncé à toute idée de conquête, la haine contre nous n'a fait que s'accroître.

Un traité par lequel on reconnaissait les créances de l'Espagne, avait été conclu en 1853.

On a dit que l'Espagne avait été tard et mal au Mexique.

Voici ce qui s'est passé :

Lorsque j'ai appris les événements dont cette république avait été le théâtre, j'ai dit à mes collègues: Messieurs, six frégates de 1^{re} classe avec 6,000 hommes de débarquement, et que l'on aille immédiatement canonner Vera-Cruz et le fort de Saint-Jean d'Ulloa. Cela ne se put pas faire; nous n'avions pas les six frégates nécessaires. Plus tard, grâce au concours des cortès et au zèle et à l'intelligence de nos marins, le gouvernement a pu réunir tous les éléments nécessaires, et nous avons été au Mexique alors que cela a été possible.

« Des ordres pressants avaient été donnés au digne capitaine général de Cuba, et en moins d'un mois, grâce à lui, l'expédition du Mexique était prête. Quel était le but du gouvernement? Allait-il intervenir dans les affaires du Mexique? marcher sur la capitale? Non, je le déclare formellement. Qu'arrivera-t-il alors? Le gouvernement de Juarez ayant suspendu le paiement des intérêts de la dette vis-à-vis des nationaux européens, la France et l'Angleterre se décidèrent à se rendre aussi au Mexique, sans compter sur nous pour rien. Aussitôt que nous en eûmes la nouvelle, nous mandâmes au capitaine général de Cuba de préparer l'expédition dans le plus bref délai.

L'incorporation de Santo-Domingo à l'Espagne venait en ce moment d'exciter des alarmes dans les pays américains. Comme on aurait pu en Europe nous croire animés de vues ambitieuses que nous étions bien loin d'avoir, il nous parut convenable de proposer à la France et à l'Angleterre d'aller avec elles au Mexique dans le but indiqué, sans que l'on puisse dire que nous avions menti alors un secours dont nous n'avions pas besoin. Le traité de Londres fut signé: l'expédition allée mit à la voile. Notre armée occupa Vera-Cruz et le fort de Saint-Jean-d'Ulloa. Ce dernier acte fut dû à ce que le capitaine général de Cuba ignorait le lieu où devaient se réunir les escadres combinées.

Les alliés, à leur débarquement, furent reçus par nos troupes avec une excessive courtoisie; mais le premier fait qui se passa entre les plénipotentiaires décida bientôt du sort de l'expédition. Les instructions de leurs gouvernements respectifs enjoignaient aux plénipotentiaires d'adresser au gouvernement constitué de la république un ultimatum établissant et fixant parfaitement les insultes reçues et les satisfactions exigées: on devait fixer un court délai pour répondre; c'est-à-dire que l'on n'allait pas discuter avec Juarez, mais lui imposer des conditions; s'il acceptait, à la bonne heure! s'il n'acceptait pas, le canon!

Ce désaccord entre les plénipotentiaires se déclara au moment le plus solennel; il n'y eut pas, à coup sûr, de la faute du gouvernement espagnol ni de celle de son représentant dans le fait fatal du non-envoi de l'ultimatum. Ce fut la faute du plénipotentiaire anglais, qui ne voulait pas appuyer les réclamations de son collègue français, contrairement à ce qui avait été convenu entre les deux Puissances. Eh bien! quelle était la posi-

tion du plénipotentiaire espagnol, vu cette divergence entre ses collègues ?

Messieurs, il ne pouvait pas faire autre chose que se porter médiateur pour éviter une rupture.

Mais, après ce qui s'était passé, les commissaires devaient demander des instructions à leurs gouvernements respectifs, et le séjour à Vera-Cruz devenant impossible à raison des maladies, les alliés durent chercher des campements plus salubres ; de là la convention de Soledad. A l'égard de cette convention, j'insisterai sur ce qui a été déjà dit touchant l'approbation qui lui a été donnée par le gouvernement, tout en faisant des observations sur quelques-uns de ses articles.

Certainement l'article auquel s'appliquaient surtout ces observations, à savoir l'article qui ajournait les conférences au 15 avril, n'avait pas été une exigence du plénipotentiaire espagnol, mais bien du plénipotentiaire français. La vérité est que l'approbation du gouvernement espagnol n'a pu influencer sur la rupture d'Orizaba, conséquence naturelle de l'état de désaccord où se trouvaient les commissaires, attendu que la nouvelle n'est arrivée à Mexico qu'après l'événement consommé.

Ce qui a exercé de l'influence sur la rupture, c'a été l'arrivée du général Almonte, qui a contribué surtout à la mauvaise intelligence entre les plénipotentiaires. Almonte avait contracté en Europe des engagements supérieurs à ses forces ; car il ne comptait pas même sur le parti conservateur qui l'a proclamé traître à la patrie. La preuve en est dans la dépêche de l'ex-président Zuloaga, chef de ce parti au Mexique. Ce document prouve la manière dont furent reçus les plans d'Almonte et l'absence de toute influence de son nom sur son parti lui-même.

Parlant ici de parti, je vais dire quelques mots de ceux qui existent au Mexique. Dans ce malheureux pays on peut dire qu'il n'existe pas de parti, attendu que tous les hommes politiques ont figuré alternativement dans les rangs des divers partis, suivant qu'il leur convenait le mieux pour arriver au pouvoir ; témoin le général Santa-Anna, qui a été quatre fois président de la république par suite de quatre révolutions différentes. Je ne pense pas, comme le pense le comte de Reus, que l'on puisse appeler libéral le parti de Juarez.

Au Mexique, il n'y a pas autre chose que la proscription du vaincu et l'anarchie constituée en gouvernement. En conséquence, en Europe, cela ne peut pas s'appeler gouvernement libéral. Il y a plus ; Juarez, comme Mexicain, est à mes yeux flétri d'un de ces stigmates qui ne s'effacent jamais : celui d'avoir voulu vendre deux provinces de sa patrie aux Etats-Unis. En ce qui touche la question qui nous occupe, entre Juarez et nous il y a un abîme, et tant que les insultes qui nous ont été faites et nos griefs n'auront pas été vengés, il ne saurait y avoir de relations d'amitié entre son gouvernement et le gouvernement espagnol. Mais si, contrairement à l'opinion du comte de Reus, je crois qu'il n'y a pas de parti libéral au Mexique, je nie qu'il y ait un parti conservateur, comme l'a avancé le marquis de la Havane ; car là il n'y a rien à conserver.

Je reviens à la question. Je me rappelle qu'il a été dit que votre plénipotentiaire aurait pu prendre un meilleur parti que celui de rembarquer les troupes ; qu'il aurait pu marcher sur Mexico. Mais, messieurs, a-t-on bien considéré les conflits qui auraient pu surgir par suite d'une collision entre les troupes alliées, alors que les plénipotentiaires se trouvaient divisés d'opinion ? Voilà pourquoi le gouvernement a cru qu'il devait approuver comme il a approuvé la conduite du comte de Reus ; mais il a pensé, et il pense encore, que le gouvernement impérial était étranger au désaccord ; aussi n'avons-nous pas voulu déclarer rompu, mais seulement suspendu, le traité de Londres.

Eh bien ! les négociations ont eu pour résultat la bonne intelligence avec la France, et si la France s'est vue, par un incident malheureux pour ses armes, forcée de porter au Mexique une affaire d'honneur, le gouvernement espagnol respecte sa conduite, attendant avec calme l'issue des événements ; mais sans oublier que nous n'avons pas encore reçu la satisfaction qui nous est due par le gouvernement de la république.

La fin du discours d'O'Donnell fut consacrée à des considérations sur la politique intérieure de l'Espagne. Elles n'ont aucun rapport avec notre sujet ; aussi les supprimons-nous, en nous bornant à dire que le paragraphe de l'adresse relatif au Mexique fut voté, par le sénat espagnol, à la majorité de 95 voix contre 23.

CHAPITRE XX

Amendement présenté par M. Mon. — Conversation de cet ambassadeur avec M. Thouvenel. — L'archiduc Maximilien. — Justification du général Almonte. — Rejet de l'amendement.

La discussion sur le Mexique semblait avoir été épuisée par le Sénat espagnol ; cependant les Cortès la reprirent pour la traiter plus longuement encore, et l'on vit paraître à la tribune un diplomate non moins capable que le général Prim et le marquis de la Havane, de donner des éclaircissements sur ce qui s'était passé. C'était M. Mon, qui avait représenté l'Espagne à Paris à la fin de 1861 et dans les premiers mois de 1862. Les fonctions qu'il avait remplies lui imposaient une réserve et une discrétion qu'il avait jusqu'alors observée ; mais il était responsable envers son pays comme envers son gouvernement, et il lui importait de justifier sa conduite ; il désirait aussi faire prévaloir sa politique, qui tendait à reprendre l'exécution de la convention du 31 octobre 1862. M. Mon vint proposer et soutenir, le 7 janvier, un amendement ainsi conçu :

« Le congrès se félicite, avec Votre Majesté, de ce que les relations de l'Espagne et des puissances étrangères continuent d'être amicales. Tout en nourrissant l'espérance de voir se terminer d'une manière satisfaisante les difficultés auxquelles a donné lieu le désaccord des plénipotentiaires au Mexique, il regrette la non-réalisation des hautes fins que Votre Majesté s'était proposées en signant le traité de Londres. »

M. Mon commença son interminable discours en rendant compte à sa manière de son entrevue avec le ministre des affaires étrangères français. Dès qu'on traita de l'expédition, dit-il, M. Thouvenel me fit connaître qu'il avait des motifs de croire que, dès l'arrivée des alliés au Mexique, il apparaîtrait un parti monarchique, et que le gouvernement français verrait avec grand plaisir qu'il pût triompher ; que, en prévision de cette éventualité, il avait naturellement examiné quels étaient les princes de familles régnantes qui se trouvaient en état d'occuper ce nouveau trône ; que, dès à présent, il avait dû reconnaître que penser à un prince appartenant à l'un des pays qui allaient faire l'expédition serait une cause de rivalité, et que, pour cette raison, il croyait préférable d'en écarter ceux qui se trouvaient dans ce cas. Il ajouta qu'en dehors des familles dont on venait de parler, l'archiduc Maximilien se présentait en premier lieu comme le plus apte par ses qualités personnelles, par son âge, par son habitude du commandement, etc., etc. Aussi, lui avait-il semblé que ce prince était le meilleur sur qui pût tomber le choix. Il n'en avait pas dit plus que cela, et il était prêt à le confirmer ; mais si on lui en prêtait davantage, c'est-à-dire si on voulait donner à entendre que la France avait voulu imposer une monarchie au Mexique et le prince Maximilien comme souverain, il le nierait formellement. Cela, il ne l'avait jamais dit, pas plus que les représentants de la France au Mexique, pas plus que le général Almonte, qui n'avait jamais été autorisé à le dire. Leurs proclamations étaient là, et on pouvait se convaincre qu'il n'avait jamais été fait la moindre allusion à l'archiduc. Cette déclaration, il la faisait en termes formels, et si quelque jour on jugeait nécessaire d'en parler, on pouvait le faire en ce sens en toute sécurité.

M. Mon soutint qu'il avait communiqué à M. Collantès les dispositions manifestées par le ministre des affaires étrangères français ; puis il continua en ces termes :

« Une dépêche que je reçus causa un profond regret, car elle disait :

« Il n'y a rien à ajouter aux instructions qui vous ont été données ; mais il convient que vous sachiez que le projet de l'établissement d'une monarchie au Mexique prend chaque jour plus de fondement. Quelques Mexicains, résidant ou établis en Europe, travaillent dans ce sens ; mais le gouvernement de l'Empereur n'a pas fait la moindre indication à celui de Sa Majesté à ce sujet, et nous ne devons pas non plus nous écarter de ce principe fondamental de la politique espagnole en ce qui est de laisser à ses habitants pleine liberté d'établir le gouvernement le plus en harmonie avec leurs besoins et leurs opinions. »

En voyant que Sa Seigneurie disait, le 22 janvier, qu'elle n'avait pas connaissance des intentions de l'Empereur, je compris toute l'importance que cette nouvelle pourrait avoir au Mexique, et je répondis, le 29 du même mois, que mon attention s'était arrêtée sur ce paragraphe de la dépêche ministé-

rielle. Je rappelai au ministre, dans ma dépêche, celles que je lui avais précédemment adressées, ainsi que la lettre particulière dans laquelle je lui avais parlé des intentions de l'Empereur.

J'ajoutai que je ne verrais pas avec indifférence Son Excellence dire qu'elle n'avait pas connaissance de ces intentions, parce que l'on pourrait me blâmer d'avoir commis une grave omission qui s'élèverait contre moi, quoique je ne l'eusse point commise.

Plus tard, le 6 février, je reçus une autre dépêche, dans laquelle M. le Ministre me disait :

« Votre Excellence connaît déjà les motifs qui m'ont obligé à garder le silence au sujet du contenu de sa note du 3 décembre. Le désir manifesté par M. Thouvenel, au nom de l'Empereur, qu'une monarchie fût établie au Mexique et que le monarque choisi fût le prince Maximilien, pouvait être considéré comme un secret ; quelque circonspection en effet, et quelque réserve que l'on mit à s'en servir, il était toujours dangereux de le mentionner.

« Ainsi, rien n'a été dit au général Prim dans la dépêche du 22 janvier dernier ; mais, à son départ, on l'a mis au courant de ce projet, et on lui a donné les instructions y relatives par écrit et de vive voix. »

Il en résulte que le général Prim connaissait à son départ la pensée de l'Empereur au sujet du prince Maximilien, et que, lorsqu'il a dit qu'il ignorait comment cette candidature était arrivée au Mexique, il ne pouvait manquer de faire naître un conflit entre lui et l'amiral Jurien de la Gravière, lorsqu'ils viendraient à s'en occuper, conflit qu'on eût pu éviter en éclaircissant la question, ce qui serait arrivé si le traité avait été signé à Paris au lieu de Londres. De plus, quand je connus ce projet, j'écrivis à notre ministre à Vienne et lui fis connaître ce qui se passait. Dès lors les communications s'échangèrent entre lui et le ministre d'Etat.

Ce point et celui du départ de l'expédition étant éclaircis, j'en vins à m'occuper de ce qui se passait au Mexique. Une des graves raisons qui empêchèrent les troupes de continuer leur marche sur Mexico fut la discussion qui s'éleva pour savoir si l'ultimatum devait être envoyé au sujet de toutes les réclamations, ou si les alliés devaient examiner la justice de ces réclamations.

Et quand donc, messieurs, les alliés sont-ils devenus les juges les uns des autres ? Se peut-il que les plénipotentiaires décident de l'équité des réclamations ? Non, c'est avant la conclusion du traité qu'elle a dû être jugée. Une fois ce traité conclu, les plénipotentiaires n'avaient rien à y voir, et ils ne devaient pas, pour ce motif, retarder la marche de l'expédition.

Telle est la véritable théorie du droit ; telle est celle que le ministre d'Etat a défendue en s'occupant de cette question l'année dernière. Qu'en résulta-t-il ? Il en résulta, messieurs, que l'expédition fut retenue pendant trois mois et que la question n'est pas encore résolue. L'opinion du ministre d'Etat en est arrivée là ; mais la question n'a pas été résolue, parce que la France ne peut jamais reconnaître le principe qu'un plénipotentiaire puisse se faire juge de l'autre.

Quelle importance, messieurs, n'y aurait-il pas pour l'Amérique, quelle satisfaction n'éprouveraient pas les habitants de ce pays, s'ils voyaient que leurs réclamations avaient trouvé un écho ! J'ai été obligé de fermer ma porte à une masse d'individus qui voulaient obtenir la qualité d'Espagnols, parce que le drapeau de l'Espagne avait le premier essayé de mettre un terme à ces faits scandaleux.

C'est un grand malheur qu'on se soit refusé à envoyer l'ultimatum ; mais, ce que je n'ai pu encore comprendre, c'est le motif pour lequel on a signé la convention de la Soledad. Étions-nous en guerre avec le Mexique, oui ou non ? Nous l'étions, comme cela ressort des instructions données par M. le ministre d'Etat à son plénipotentiaire. Eh bien ! pourquoi traiter, si le gouvernement avait envoyé une expédition au Mexique pour faire exécuter les traités que l'on avait déchirés ?

Si tout était fini et si l'on était arrivé à l'obligation de faire exécuter par la force ce que les Mexicains n'avaient pas voulu faire de bonne volonté, comment pouvait-on demander la permission de donner aux troupes des campements plus sains ? N'avait-on pas occupé Vera Cruz de vive force ? N'était-on pas en guerre avec le Mexique ? Pourquoi donc demander la per-

mission d'amener les troupes à Orizaba ? Comment a-t-on pu hisser le pavillon mexicain à Vera Cruz ? Est-ce que la guerre était finie ? Non ; comment pouvait-on consentir à ce que les Mexicains revinssent occuper le territoire qu'on leur avait enlevé par la force, et que leur pavillon y flottât ?

J'ai entendu le gouvernement dire qu'il considérait le traité de Londres comme suspendu. Je ne comprends pas, messieurs, comment un traité peut être suspendu, lorsque par ce traité trois puissances s'engagent à faire une chose, et que de ces trois deux s'en vont et une reste seule. Comment un traité peut-il être suspendu, quoique existant, lorsque des trois puissances qui devaient agir d'un commun accord, deux se retirent et la troisième continue d'agir en complète opposition avec les deux autres ?

Le gouvernement sait donc parfaitement bien que le traité est de fait rompu, parce que la France et l'Angleterre l'ont ainsi déclaré, et que là où il n'y a pas d'accord il ne peut y avoir de traité ; mais qu'il n'est pas rompu en droit, parce que deux seulement des puissances qui l'ont fait n'ont pas et ne peuvent avoir la faculté de le rompre.

Je connais, messieurs, le général Almonte ; j'ai été son collègue à Paris, et j'ai eu l'honneur de signer un traité avec lui. Me trouvant en bons termes avec lui, je lui dis, lorsqu'il m'informa qu'il se rendait au Mexique en même temps que l'expédition française, qu'il avait tort de le faire. J'en parlai dans ce sens au ministre français, et nous convînmes qu'il ne devait pas le faire. Cependant M. Almonte vint à Madrid, eut une entrevue avec le président du conseil, et partit ensuite pour le Mexique. Je suis certain qu'à la moindre insinuation qu'on lui eût adressée, il se serait abstenu de le faire.

Enfin, M. Almonte arrive au Mexique, et je demande, puisqu'il n'avait ni troupes ni influence dans le pays, quel motif suffisant il y avait dans le fait de son arrivée pour rompre un traité ? Quelle crainte pouvait-il inspirer ? Lui était-il défendu d'établir son influence dans le pays pour y faire prévaloir la forme de gouvernement qu'il croyait la meilleure ?

Je n'ai jamais compris que son arrivée pût amener la rupture du traité. Almonte a-t-il levé un drapeau ? Non ; il n'a pas ouvert les lèvres, il n'a rien dit jusqu'au moment où les troupes se sont rembarquées, et alors il s'est montré, non pour représenter une nouvelle forme de gouvernement, mais pour exhorter les Mexicains à se donner celle qu'ils tiendraient pour la plus convenable, acceptant dans ce but l'aide de la France, et c'est ce qui ressort clairement de sa proclamation. »

Telle fut la partie historique et instructive du discours de M. Mon, le reste ne fut que l'exposé des idées personnelles qui le portaient à présenter son amendement. La discussion qu'il souleva n'eut de remarquable que cette déclaration de M. Calderon Collantès : « Les trois gouvernements avaient la pensée qu'à la présence des troupes des trois nations sur le territoire mexicain, il y aurait au Mexique une manifestation populaire en faveur de l'établissement d'un gouvernement régulier. Le contraire est arrivé, et, dans le principe, l'expédition a été sinon frustrée, tout au moins changée, sans qu'il fût possible au gouvernement espagnol d'éviter cette contrariété. La cause de la rupture des conférences d'Orizaba n'a pas été seulement la protection accordée par la France à Almonte, mais encore l'indication faite par M. de Saligny qu'il fallait aller à Mexico. »

L'amendement de M. Mon fut rejeté par cent cinquante voix contre soixante-douze ; ce résultat fut dû surtout à la crainte qu'éprouvaient un grand nombre de députés de passer pour *afancesados*, c'est-à-dire soumis à l'influence française. En outre, les débats de l'expédition n'avaient rien eu d'honorable pour l'Espagne, et maintenant qu'elle en était sortie, personne ne se souciait d'y compromettre de nouveau son prestige et sa dignité.

CHAPITRE XXI

Ouverture de la session législative française. — Exposé de la situation de l'empire. — Opérations du corps expéditionnaire pendant le mois de janvier. — Occupation de Quecholac par le général Douay. — Les Totonaque.

On attendait pour l'ouverture du Corps législatif français un résumé succinct de la situation politique par rapport au Mexique. Le discours prononcé par l'Empereur le 12 janvier, à l'ouver-